جامعة سيدي محمد بن عبدالله بفاس † τ،ΘΛ،UՀ† Θ٤Λ٤ C8،ΚCC،Λ ΘΙ ΗΘΛΝΝ،Φ Ι Η،Θ UNIVERSITÉ SIDI MOHAMED BEN ABDELLAH DE FES



Avis d'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N°10/2025ESTF Séance publique

Le **21/11/2025** à partir de **10h30**, il sera procédé, au siège de la Présidence de l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n°**10/2025ESTF**, relatif à L'ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE EN QUATRE (04) LOTS AU PROFIT DE L'ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE DE FES.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics de 08 mars 2023.

Les cautionnements provisoires sont fixés à la somme de :

- Lotn°1: Neuf Mille Dirhams (9000,00 Dhs).
- Lotn°2: Quatre Mille Huit Cents Dirhams (4800,00 Dhs).
- Lotn°3: Trois Mille Dirhams (3000,00 Dhs).
- Lotn°4: Deux Mille Six Cents Dirhams (2600,00 Dhs).

Les estimations des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage sont fixées à la somme de :

- Lot n°1: Quatre Cent Soixante Dix Mille Quatre Cents Dirhams T.T.C (470 400,00 Dhs T.T.C).
- Lot n°2: Deux Cent Quarante Mille Quatre Cent Quatre-Vingts Dirhams T.T.C (**240 480,00** Dhs T.T.C).
- Lot n°3: Cent Cinquante Neuf Mille Cent Vingt Dirhams T.T.C (159 120,00 Dhs T.T.C).
- Lot n°4: Cent Trente Quatre Mille Six Cent Quarante Dirhams T.T.C (134 640,00 Dhs T.T.C).

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les prospectus notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés soit :

- Dans le bureau de service financier de l'EST de Fès (Date limite : le 20/11/2025 à 16h00) ;
- La remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par **l'article 06** du règlement de consultation du présent appel d'offres.

